



Formation sur jour de repos

Par **ASenEHPAD**, le **30/03/2017** à **14:51**

Bonjour,

Je suis Aide soignante en EHPAD du secteur privé, je viens de recevoir une convocation sur mon lieu de travail pour une formation de 2h sur un jour de repos. Il est spécifié dessus que votre présence est obligatoire. Est-ce légal ou non ? Même si on est censé être rémunéré en heure supplémentaire, cela ne m'intéresse pas, suis-je réellement obligé de m'y rendre ? Merci d'avance.

Par **morobar**, le **30/03/2017** à **16:11**

Bonjour,

SI l'employeur respecte:

- * le paiement des heures
- * les temps de repos quotidiens et hebdomadaires

Votre présence est obligatoire.

Par **ASenEHPAD**, le **09/04/2017** à **14:58**

Merci de votre réponse, justement nous avons déjà eu une formation et des heures supplémentaires qui datent du mois de décembre et qui n'ont toujours pas été payées.... De ce fait suis-je tout de même tenue de m'y rendre ?...

Cordialement

Par **morobar**, le **09/04/2017** à **19:35**

En clair vous ne voulez pas y aller.

Faites part à votre employeur qu'en l'absence de paiement des heures supplémentaires déjà effectuées, vous ne voulez plus en accomplir.

Attention à l'ouverture d'une controverse avec l'employeur.